



Datum: 19 novembre 2024

LIFE BE FREE

La renovation énergétique : les solutions de financement comme levier.

Quel avantage y a-t-il à établir une structure juridique dans cette situation ?

Il y a certainement une série de contraintes qui n'ont pas été identifiées et qui pourraient contre balancer les avantages. Cependant, avoir une structure permettrait certainement de mutualiser plus facilement les risques et de tenter de mobiliser des financements collectifs (voire des garanties collectives) pour certains ménages qui ne pourraient en bénéficier de manière individuelle. De plus, nous avons identifié que le prêt à une structure juridique devient du "prêt professionnel" et plus du "prêt individuel" avec une autre approche de l'analyse de risque, comme c'est le cas pour les prêts aux copropriétés.

Plus d'information : www.lifebefree.be